

**SELARL TERRASSE-ROVER**  
**Société d'Avocats**  
11, rue de Metz - 31000 TOULOUSE  
Tél : 05 61 52 89 67 / 05 31 61 57 43  
Case 31  
[a.terrasse@contactavocat.com](mailto:a.terrasse@contactavocat.com)  
[j.rover@contactavocat.com](mailto:j.rover@contactavocat.com)

Dossier : 2025241 - JR/AT  
Association PEP 46 - Projet TSE

**PREFECTURE DU LOT**  
**Madame la Préfète**  
**Place Jean-Jacques Chapou**  
**46009 cedex CAHORS**

**PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE**  
**Monsieur le Préfet**  
**Place de Verdun**  
**47920 AGEN Cedex 9**

**PREFECTURE DE TARN ET GARONNE**  
**Monsieur le Préfet**  
**Préfecture de Tarn-et-Garonne**  
**2, allée de l'Empereur**  
**BP 10779**  
**82013 MONTAUBAN CEDEX**

TOULOUSE, le 17 mars 2025

**Nos Réf.: ASSOCIATION PEP 46 & AUTRES - PROJET TSE ENERGY**  
**2025241 - JR/AT**

**Objet :** Demande d'information et de concertation sur le projet photovoltaïque industriel de la société TSE de Valbonne, Alpes Maritimes, sur 15 communes et 3 départements.

Madame, Messieurs les préfets du Lot, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne,

Je vous adresse la présente en ma qualité de Conseil des trois associations suivantes :

**1°/« PROTECTION ENVIRONNEMENT PATRIMOINE 46 »** (PEP 46) demeurant à MAUROUX (46700)

**2°/« ENVIRONNEMENT JUSTE »** demeurant à MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC (46800)

**3°/« ENVIRONNEMENT ROQUECOR ET PAYS DE SERRES »** demeurant à ROQUECOR (81250)

Mes clientes s'inquiètent des répercussions du projet photovoltaïque de taille industrielle qui s'étend sur un vaste territoire des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Le projet, initié en collaboration avec l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation du plateau de Sérignac, prévoit l'implantation d'ombrières agricoles photovoltaïques avec irrigation intégrée, sur des terres agricoles, d'une hauteur de plus que 8 mètres avec ses panneaux montés sur des trackers motorisés suivant la course du soleil d'est en ouest.

Conçu sur 15 communes, pour une surface d'environ 160 hectares de panneaux :

- Dans le Lot (46) à, Sérignac, Mauroux, Floressas, Porte-du-Quercy et Montcuq-en-Quercy-Blanc
- Dans le Lot-et-Garonne (47) à, Tournon d'Agenais, Courbiac, Thézac, Masquières et Anthé
- Dans le Tarn-et-Garonne (82) à, Saint-Amans-du-Pech, Saint-Beauzeil, Roquecor, Valeilles et Montaigu-de-Quercy

La production électrique sera injectée dans le réseau THT 230 kV de Dantou-Verlhaguet par le biais d'un poste source à créer sur un terrain d'environ 5000 m<sup>2</sup> dans la commune de Roquecor.

Suite à une phase de « concertation » menée de juin à novembre 2022, ainsi qu'à la mobilisation citoyenne opposée au projet, TSE a pris la décision en janvier 2024 de modifier celui-ci. Mais depuis cette date les associations, comme les mairies concernées, n'ont eu aucune nouvelle.

L'ampleur exceptionnelle de ce projet et le manque de transparence quant à ses modalités précises continue d'alimenter les inquiétudes légitimes des

citoyens, qui restent dans l'expectative quant à ses répercussions concrètes sur leur cadre de vie et leur territoire.

Les associations que je représente s'interrogent elles aussi sur la pertinence d'un tel déploiement industriel dans des espaces ruraux préservés et sur ses incidences sur l'agriculture locale, le tourisme, la biodiversité, sur la dévalorisation certaine des biens immobiliers à proximité des constructions, sur les nuisances sonores ainsi que sur les risques de spéculation foncière agricole.

Par ailleurs, le plan de démantèlement et recyclage de ces sites industriels proposé n'est pas satisfaisant, la provision financière ne commençant que cinq ans avant la fin des baux de 40 ans.

Au vu de ces éléments, les associations que je représente sollicitent de votre bienveillance des informations actualisées sur l'état d'avancement de la procédure concernant le projet, les prochaines étapes prévues, et de manière plus générale, la confirmation des intentions actuelles de la société TSE Energy quant à la poursuite de ce projet.

Dans le cas où le projet serait toujours d'actualité, elles demandent la mise en place d'une concertation publique, le cas échéant sous égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ou toute autre instance compétente.

Cette démarche viserait à organiser une concertation transparente et inclusive autour du projet concerné, mais également à examiner de manière approfondie les impacts et enjeux liés à tout projet photovoltaïque industriel dans les communes concernées. Cette évaluation porterait spécifiquement sur l'utilisation de terres agricoles, forestières, naturelles ou encore sur des plans d'eau.

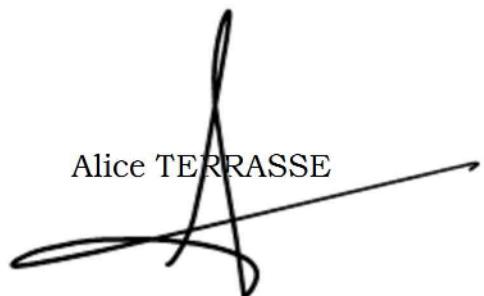
Cela permettrait un débat ouvert sur l'opportunité, les caractéristiques et les alternatives possibles à ce type de projets, tout en garantissant une information claire et accessible au public.

A toutes fins utiles, les associations demanderesses se tiennent à votre disposition pour tout échange constructif sur ce sujet.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente,

Et dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Madame la préfète, Messieurs les préfets l'expression de  
ma haute considération



Alice TERRASSE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' and 'T' followed by 'ERRASSE'. To the right of the signature is a thin, straight horizontal line with a small arrowhead pointing towards the right.

Copie à :

TSE Energy